

**Procès-verbal de la réunion du Conseil syndical**  
**du 15 février 2008 à 10h**  
**à la salle du stade de Chusclan**

M. TALON accueille le Conseil syndical et ouvre la séance.  
33 délégués sont présents.  
Le quorum étant atteint, le Conseil syndical peut valablement délibérer.

**1. Approbation du PV du 3 janvier 2008**

Pas de remarque.

1 abstention : M. Gilbert MILANI

Le PV est adopté à la majorité.

**2. Point sur la communication**

Mme PIONNIER, Vice-Présidente en charge de la communication, préalablement à sa présentation, tient à souligner la qualité du travail de M. Jérôme BUIGUES, chargé de communication, et de Mlle Vanessa FOLLET, animatrice nature du SITDOM.

Puis Mme PIONNIER présente le projet d'action du syndicat en matière de communication pour l'année 2008 :

- **Animations** : Mlle FOLLET effectuera 19 animations et 4 visites en centre de tri pour les écoles primaires jusqu'aux prochaines vacances estivales. Il est également prévu 4 animations en centre de loisirs sans hébergement (CLSH), une intervention au Collège de Notre Dame de Pont Saint Esprit avec visite du centre de tri de Vedène, une intervention dans une classe de BEP du Lycée Georges Brassens de Bagnols s/ Cèze, une intervention au CAP « petite enfance » du GRETA et un projet d'intervention dans le cadre de l'opération « école ouverte » au Collège du Bosquet pour le printemps.
- **Concours écoles** : il s'agit, pour les dix écoles inscrites au concours sur le territoire intercommunal, d'élaborer des tableaux à partir de déchets recyclables tels que bouchons, briques alimentaires, cartons, et divers autres matériaux. Le concours s'est achevé le 14 février. Le jury se réunira le 25 février prochain au siège du syndicat, à 17h. Il se composera de 7 membres : Mme BOUSIGUE de la mairie de Saint Alexandre, M. CHAILLOUX de la mairie de Pont Saint Esprit, M. DELOHEN du SPAC, M. MILANI et M. FERRAGUTO de la C.C Val de Tave, M. MAUGENOT de la mairie de Saint Gervais et Mme PIONNIER de la mairie de Sabran. Les œuvres seront jugées de façon anonyme. Le choix sera porté sur l'aspect esthétique de l'œuvre ainsi que sur le respect des consignes. La remise des prix se fera le 7 mars.
- **Téléthon** : le SITDOM a versé la somme de 500 € au profit de l'Association Française contre la Myopathie lors d'une cérémonie organisée en mairie de Bagnols s/ Cèze le 15 janvier dernier. Un apéritif est prévu le 6 mars à Salazac, commune membre du syndicat s'étant le plus mobilisée pour cet évènement.
- **Journée métiers-formation** : comme chaque année, le SITDOM a participé à la journée métiers-formation à destination des lycéens le vendredi 25 janvier 2008. M. BUIGUES y a présenté les métiers liés aux déchets et a répondu aux questions des jeunes sur le tri sélectif et la protection de l'environnement en général. 33 contacts ont été établis sur le stand.
- **Habitat vertical** : le but de cette opération est d'établir une relation durable avec les gardiens d'immeubles. 9 gardiens ont été approchés par le service communication du SITDOM. Celui-ci leur proposera prochainement des affiches et des panneaux indicateurs de tri.
- **DASRI (déchets d'activités de soin à risque infectieux)** : 3 plaquettes ont été élaborées et une affiche est prévue pour la fin du mois de mars.
- **Compostage individuel** : un questionnaire sera envoyé par le service communication à chaque mairie des collectivités membres pour estimer les besoins en composteurs.

- Projet développement durable : la réalisation de personnages à partir de produits recyclés par des enfants d'écoles du territoire intercommunal est en cours. Une réunion de cadrage est prévue pour début mars. Il est prévu une rencontre avec les animatrices périscolaires de la ville de Bagnols-sur-Cèze. Le service communication du SITDOM est également à la recherche de cofinanceurs sur ce projet, la réalisation d'une fiche projet détaillée est à l'étude.
- Opération Midi Libre : le SITDOM assurera à titre gracieux, par le biais de distributeurs locaux affiliés au journal, la diffusion dans la boîte aux lettres des habitants du quotidien Midi Libre les 28, 29 et 30 avril prochains. C'est une opération citoyenne visant à sensibiliser les contribuables sur la problématique du tri sélectif et à les renseigner sur les moyens que le syndicat met à leur disposition afin de trier leurs déchets de façon efficace. Un guide du tri sera inséré dans chaque exemplaire du journal. Par ce biais le syndicat lancera officiellement la campagne de recensement des besoins en composteurs individuels.  
Les deux premiers numéros porteront sur le traitement des ordures ménagères et leur devenir. La distribution sera assurée le 28 avril sur les communes urbaines (Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit), le 29 avril dans les communes rurales. Le troisième numéro portera sur les déchetteries du syndicat : leur situation, leur finalité et les services proposés à la population.  
Cette opération aura un coût approximatif de 17 000 €, subventionnée pour moitié par l'organisme Eco-emballages.

M. Daniel BAKALEM demande des précisions sur la façon dont se fera la distribution. M. TALON lui répond que la distribution sera faite par Midi Libre sur l'ensemble des communes. Pour des raisons pratiques, cette diffusion sera plus clairsemée dans les communes rurales (une boîte aux lettres sur deux).

M. Jacques CHAILLOUX demande si les dépositaires de Midi Libre dans les villes et villages seront au courant de l'opération. M. TALON lui répond par l'affirmative.

M. Jean-Luc FERRAGUTO fait remarquer qu'il est anormal que les communes rurales soient lésées lors de cette opération. M. TALON met en avant la difficulté de ce type de distribution en milieu rural.

### **3. Bilan sur l'action du SITDOM de 2001 à 2007**

De lourds investissements ont été réalisés sous la dernière mandature. Leur montant s'élève à deux millions d'euros. Il appartient à présent au syndicat d'assurer au quotidien une utilisation optimale et une gestion efficace de ces équipements.

Le Président fait un rapide historique sur les difficultés rencontrées par le SITDOM : il rappelle que sur la période allant de 2001 à 2003, de nombreux appels d'offre ont été lancés, avec en retour des propositions financières élevées du fait de la « jeunesse » du syndicat. De 2003 à 2007, de part le développement du syndicat et la notoriété acquise de ce fait, davantage de fournisseurs/prestataires se sont présentés, permettant une marge de manœuvre plus importante dans la (re)négociation des prix des prestations fournies.

Les contrats actuels ont ainsi été conclus sur une longue période, avec des prix verrouillés ou renégociables selon des règles préfixées.

Le Président TALON remercie par ailleurs un personnel motivé et dévoué à ses tâches.

### **4. Création d'un emploi sous contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E)**

L'accroissement d'activité au Quai de transfert de la Capellane fait apparaître la nécessité de créer un emploi supplémentaire en bas de quai pour des tâches de nettoyage. Un emploi sous contrat C.A.E sera créé dans un premier temps, avec une évolution possible vers un C.D.I. M. TALON met en avant le rôle social de réinsertion du SITDOM. En effet si le recrutement donne satisfaction, cette personne pourra remplacer un agent partant à la retraite fin 2008.

M. BAKALEM s'enquiert du poste occupé par ce nouvel employé et demande s'il interviendra sur les déchetteries. Messieurs TALON et TOSELLO lui répondent que les agents des déchetteries ont des heures prévues pour le nettoyage en fin de journée. Le nouvel arrivant n'y sera donc pas affecté.

M. Daniel BOSQUET fait remarquer l'état de saleté aux abords de la Capellane. M. TALON lui répond qu'un CAT sera sollicité.

Mise aux voix : 1 abstention (M. Pascal LALLEMENT) ; adopté à la majorité.

## **5. Convention de mise à disposition d'un agent entre Saint Julien de Peyrolas et le SITDOM**

Le SITDOM et la commune de Saint Julien de Peyrolas vont partager le temps de travail de l'agent DELOLY Pierre chargé d'assurer les fonctions de gardien de déchetterie. L'agent est employé par la commune de Saint Julien de Peyrolas et mis à disposition du SITDOM pour une partie de son temps de travail. Il convient d'établir une convention entre le SITDOM et Saint Julien de Peyrolas qui détermine notamment la durée et les modalités de remboursement de la mise à disposition.

Mise aux voix : 1 abstention (M. Pascal LALLEMENT) ; adopté à la majorité.

## **6. Convention avec l'éco-organisme EcoFolio**

La filière des imprimés gratuits s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et, ainsi, participer à la fin de vie de ses produits. Un éco-organisme, EcoFolio, a été créé pour assumer cette responsabilité. Le Code de l'environnement prévoit une éco-contribution pour les imprimés gratuits acquittée par les émetteurs desdits documents. Sont concernés les annuaires, la presse gratuite d'annonces, les prospectus, etc. La collectivité assumait seule, jusqu'à présent, le coût de leur élimination. Elle est la bénéficiaire de ce nouveau dispositif et des recettes financières afférentes.

EcoFolio propose une convention d'adhésion prévoyant le versement de nouveaux soutiens financiers sans modifier ni l'organisation logistique mise en place, ni le geste de tri de l'habitant.

Le SITDOM dégage annuellement environ 190 tonnes valorisables de ce type de journaux et magazines. Ecofolio assure la reprise de ces déchets à 65 euros la tonne.

M. ULMANN s'enquiert de l'origine de ce nouvel organisme. M. TALON lui répond qu'il s'agit d'une structure récemment créée.

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

## **7. Modification du règlement intérieur des déchetteries**

Il s'agit du règlement n°4. Ce nouveau règlement intérieur a pour finalité de prendre en compte la nouvelle déchetterie de Saint Julien de Peyrolas et la mise à jour des horaires des déchetteries des communes adhérentes.

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

## **8. Vote du Budget Primitif 2008**

M. TALON expose les orientations retenues pour le budget primitif 2008 du S.I.T.D.O.M :

### Frais Communs

#### *Investissement*

- Réhabilitation du local Pont à bascule du quai de transfert de la Capellane,
- Système de protection du vent pour la déchetterie et la plate forme de broyage de St Nazaire
- Aménagement du point d'aspiration sur le site de la Capellane
- Changement des serrures des installations
- Mise en place d'un chauffe-eau solaire
- Achat de composteurs individuels
- Financement par les amortissements et l'emprunt

#### *Fonctionnement*

- Maintien des charges à caractère général
- Augmentation des frais de personnel
- Maintien des indemnités d'élus et charge d'intérêt
- Augmentation de 40 000 € de la participation des communes membres.

### Ordures ménagères

#### *Investissement*

- Solde du marché du quai de transfert,
- Travaux électriques et d'aménagement du quai

#### *Fonctionnement*

- Baisse de 40 000 € de la participation des communes membres

## Tri et communication

### *Investissement*

- Acquisition d'un PC et d'une imprimante

### *Fonctionnement*

- Renforcement du budget communication, dont le montant avoisine les 32 800 €
- Traitement des déchets : baisse des quantités et des prix
- Reprises : baisse des barèmes d'Eco-emballages pour le traitement compensée par nouvelle convention avec l'éco-organisme Ecofolio
- Soutiens : hausse des subventions d'Eco-emballages pour la communication
- Pas de participation des collectivités membres

## Déchetteries

### *Investissement*

- Travaux d'aménagement de la déchetterie de Cornillon
- Achat de colonnes d'apport volontaire, d'huile de vidange, d'une armoire DMS pour la déchetterie de St Julien de Peyrolas
- Divers investissements : conteneurs maritimes sécurisés, consoles d'accès aux commerçants et artisans, sécurisation de la sortie de Connaux et travaux de signalisation

### *Fonctionnement*

- Baisse du coût du traitement des déchets : baisse des tarifs, transport et traitement des déchets verts pour le compte du SABRE
- Augmentation de la charge de la dette (emprunts relatifs à la déchetterie de St Julien de Peyrolas)
- Hausse de la contribution des membres due à l'entrée du SPAC.

## **9. Questions diverses :**

M. TALON donne des précisions sur la mise en place du compostage individuel parmi les habitants du territoire intercommunal. Il rappelle que l'objectif est d'atteindre un taux d'équipement de 15 % en composteurs des ménages situés dans les zones pavillonnaires soit 2000 unités afin de pouvoir bénéficier de subventions.

M. TALON souligne l'importance de la communication et la nécessité d'accompagner les habitants dans la mise en place de ces équipements.

Les délégués n'ayant pas d'autres questions, M.TALON remercie les participants et clôt la séance.

Le Président,

**Jérôme TALON**